

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU  
MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA**

**Procès verbal - Mardi le 3 février, 2015**

À la session régulière du Conseil de la Municipalité de Kazabazua, tenue à la date susmentionnée à 19H32 au 26, chemin Begley (Centre Communautaire), et à laquelle sont présents Son Honneur le Maire Mr. Ota Hora, Mesdames les Conseillères, PAMELA LACHAPELLE, TANYA GABIE, KIM CUDDIHEY-PECK et Monsieur les Conseillers MICHEL COLLIN et KEVIN MOLYNEAUX tous formant quorum sous la présidence du Maire.

Le Directeur Général/Secrétaire-Trésorier Monsieur Pierre Vaillancourt est aussi présent.

**Absente : CONSEILLÈRE SANDRA LACHARITY**

---

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

---

**2015-02-31 Ouverture de la séance**

---

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la session.

**ADOPTÉE**

**Rapport du Maire**

**Période de questions**

Suite à cette période de questions, Monsieur le Maire présente l'ordre du jour;

---

**1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Rapport du Maire
- 1.3 Période de questions
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Adoption du procès-verbal de la réunion régulière tenue le 13 janvier 2015
- 1.6 Adoption prélèvements bancaires
- 1.7 Adoption du registre des chèques
- 1.8 Adoption de la liste des comptes fournisseurs
- 1.9 Dépôt du rapport des dépenses du directeur général
- 1.10 Renouvellement 2015 – Société Mutuelle de Prévention

**2. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 2.1 Intervention du Service incendie sur le territoire de la municipalité
- 2.2 Mandat aux services d'incendie des 4 municipalités situées au sud de la MRC Vallée-de-la-Gatineau
- 2.3 Approbation de dépenses – Formation pompier 1

**3. TRANSPORT**

- 3.1 Adoption du règlement 2015-04 Règlement sur les limites de vitesse
- 3.2 Approbation de dépenses pour la réparation du Camion à neige International 2002
- 3.3 Approbation de dépenses pour le cylindre hydraulique (longueur du stroke) pour le camion à neige International 1993

**4. HYGIÈNE DU MILIEU**

4.1

**5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

5.1

**6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

6.1

**7. LOISIRS ET CULTURE**

- 7.1 Journée des bibliothèques dans le cadre du Salon du livre de l'Outaouais

**8. VARIA**

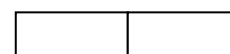
8.1

**9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

**2015-02-32 Adoption de l'ordre du jour**



---

Il est proposé par Conseillère Pamela Lachapelle  
Appuyé par Conseiller Kevin Molyneaux  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** l'ordre du jour soit adopté en y ajoutant les sujets suivants :

- 1.11 **Dépôt par le directeur général des mises à jour des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus.**
- 1.12 **Octroi de contrat au Service de génie municipal de la MRCVG**
- 1.13 **Règles pour la location du centre communautaire**
- 1.14 **Avis de notre procureur – Courses boues et feu de camp**
- 2.3 **Approbation de dépenses – Formation pompier 1**
- 2.4 **Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel**
- 3.4 **Achat Carbone Bordure coupant**

**ADOPTÉE**

**2015-02-33 Adoption du procès-verbal de la réunion régulière tenue le 13 janvier, 2015**

---

Il est proposé par Conseillère Pamela Lachapelle  
Appuyé par Conseiller Kevin Molyneaux  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le procès-verbal de la réunion régulière du conseil tenue le 13 janvier 2015 soit accepté tel que rédigé.

**ADOPTÉE**

**2015-02-34 Adoption prélèvements bancaires**

---

Il est proposé par Conseillère Pamela Lachapelle  
Appuyé par Conseillère Tanya Gabie  
Et résolu à l'unanimité

D'adopter, tel que présentée, la liste des prélèvements bancaires pour le mois de janvier 2015, totalisant les montants suivants :

|                               |              |
|-------------------------------|--------------|
| Salaires nets                 | 21 682,93 \$ |
| Remises provinciales          | 7 965,27 \$  |
| Remises fédérales             | 3 181,90 \$  |
| Remises du Régime de retraite | 2 710,12 \$  |

**ADOPTÉE**

**2015-02-35 Adoption du registre des chèques**

---

Il est proposé par Conseillère Pamela Lachapelle  
Appuyé par Conseillère Tanya Gabie  
Et résolu à l'unanimité

D'adopter, tel que présenté, le registre des chèques du mois de janvier 2015 totalisant un montant de 72 510,45 \$.

**ADOPTÉE**

**2015-02-36 Adoption de la liste des comptes fournisseurs**

---

Il est proposé par Conseillère Pamela Lachapelle  
Appuyé par Conseillère Tanya Gabie  
Et résolu à l'unanimité

D'adopter, tel que présenté, le paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois de janvier 2015 totalisant un montant de 33 970,64 \$. Incluant les remises provinciale et fédéral,

De déplacer 2 000 \$ du compte de Budget 02-32000-525 au compte du budget 02-45110-525.

**ADOPTÉE**

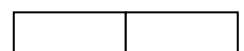
**Dépôt du rapport des dépenses du directeur général**

---

**2015-02-37 Renouvellement 2015 – Société Mutuelle de Prévention**

---

Il est proposé par Conseillère Pamela Lachapelle  
Appuyé par Conseillère Tanya Gabie  
Et résolu à l'unanimité



**Que** le conseil renouvelle avec la Société Mutuelle de Prévention inc. le forfait de janvier à juin 2015 au coût de 415,02 \$ incluant les taxes.

**ADOPTÉE**

**2015-02-38 Dépôt par le directeur général des mises à jour des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus.**

**CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Je soussigné, Pierre Vaillancourt, directeur général de la municipalité de Kazabazua, certifie sous mon serment d'office avoir reçu conformément aux articles 934 et suivants du Code Municipal les déclarations d'intérêts pécuniaires 2015 de tous les membres du conseil de la Municipalité de Kazabazua.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20<sup>ième</sup> jour du mois de janvier 2015.



Pierre Vaillancourt,  
Directeur général  
Municipalité de Kazabazua

**2015-02-39 Octroi de contrat au Service de génie municipal de la MRCVG**

**Considérant** la résolution 2014-R-AG412 adoptée par le Conseil de la MRCVG, demandant au MAMOT de réviser sa position quant au refus de remboursement des honoraires professionnels des services de génie municipal comme dépenses admissibles par les municipalités locales dans le cadre du programme TECQ 2014-2018;

**Considérant** que la MRCVG est toujours en attente d'une réponse du MAMOT relativement à cette demande, mais que certains suivis obtenus laisseraient présager une possibilité de maintien du refus, notamment en raison de clauses fédérales (taxe d'accise);

**Considérant** l'excellence des services rendus par le Service de génie municipal de la MRCVG, à moindre coût que ceux offerts par des firmes de génie privées;

**Considérant** la proximité des ingénieurs et du technicien travaillant au Service de génie municipal, leur disponibilité et les économies réalisées sur les frais de déplacement;

**Considérant** la volonté d'assurer la pérennité, la consolidation et la survie de ce service offert en région;

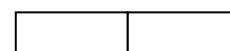
**Considérant** que les municipalités qui souhaiteraient octroyer des mandats au service de génie municipal de la MRC, malgré le non-remboursement par le TECQ, pourraient le faire à même leur budget municipal;

**Considérant** que les sommes ainsi non utilisées pour le TECQ pourraient être utilisées à d'autres fins par les municipalités, notamment pour des dépenses reliées directement à la réalisation de travaux;

**Considérant** que les sommes provenant du TECQ dévolues à d'autres fins, additionnées de celles nécessaires à l'octroi de contrat au Service de génie municipal, pourront être assimilables au montant total budgété par les municipalités pour la réalisation des mandats prévus au plan d'immobilisation municipal;

**Considérant** la résolution 2015-R-AG018 adoptée par le Conseil de la MRCVG demandant aux municipalités locales de confirmer leur intention de poursuivre l'octroi de mandats au Service de génie municipal, peu importe l'issue de la demande présentée au MAMOT pour l'admissibilité des dépenses du Service de génie municipal au TECQ, et ce dans le but d'assurer la pérennité, la consolidation et la survie de ce service offert en région.

**En conséquence**, il est proposé par conseillère Pamela Lachapelle, appuyé par conseiller Michel Collin, et il est résolu que le Conseil de la municipalité de Kazabazua informe la MRC de son intention de poursuivre l'octroi de mandats au Service de génie municipal, peu importe l'issue de la demande présentée au MAMOT pour l'admissibilité des dépenses du Service de génie municipal au



TECQ, et ce dans le but d'assurer la pérennité, la consolidation et la survie de ce service offert en région.

**ADOPTÉE**

**2015-02-40 Règles pour la location du centre communautaire**

---

Il est proposé par Conseillère Pamela Lachapelle  
Appuyé par Conseillère Tanya Gabie  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil abroge le paragraphe 4 à la page 2 sous DÉNI DE RESPONSABILITÉ et le paragraphe 5.1 à la page 4 sous ASSURANCE au **Contrat de location de la salle communautaire de Kazabazua # CLSCK-2014F.**

**ADOPTÉE**

**2015-02-41 Avis de notre procureur – Courses boues et feu de camp**

---

Il est proposé par Conseillère Pamela Lachapelle  
Appuyé par Conseillère Tanya Gabie  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil mandate le directeur général auprès de notre procureur pour avis légal concernant la publicité sur Facebook d'une course boues et un feu de camp, d'en aviser le propriétaire de ce lot et les promoteurs de ces activités.

**ADOPTÉE**

---

**2. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

**2015-02-42 Intervention du Service incendie sur le territoire de la municipalité**

---

**ATTENDU QUE** le service d'incendie de la municipalité de Kazabazua est sur la scène d'un accident avec blessures sur le territoire de la municipalité de Kazabazua avant l'arrivée de la SQ ou l'ambulance;

**ATTENDU QUE** le service d'incendie peut juger nécessaire l'assistance;

**ATTENDU QUE** l'ambulance ou la S.Q. annule automatiquement le service d'incendie pour assistance;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par conseillère Pamela Lachapelle, appuyé par conseiller Kevin Molyneaux et résolu à l'unanimité que la municipalité de Kazabazua avise le centre d'appel 911, que dès l'appel initial reçu pour le service de décarcération de la municipalité de Kazabazua sur le territoire de la municipalité de Kazabazua suites aux cinq (5) conditions établie par le Groupe CLR, celle-ci pourrait être déclenché en même temps que l'appel pour la Sureté du Québec et du service ambulancier et que les parties élaborerons la nécessité du service de décarcération de la municipalité de Kazabazua.

**ADOPTÉE**

**2015-02-43 Mandat aux services d'incendie des 4 municipalités situées au sud de la MRC Vallée-de-la-Gatineau**

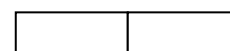
---

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC Vallée-de-la-Gatineau et les municipalités ont des rôles différents, mais que la MRCVG doit rassembler, faciliter et s'assurer du respect des plans de mise en œuvre en matière de protection incendie par les municipalités sur l'ensemble de son territoire.

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit respecter les actions inscrites à l'intérieur de son plan local de mise en œuvre, toutes les actions prévues et obligatoires du schéma de la MRCVG et du plan de mise en œuvre par le ministre de la Sécurité publique.

**CONSIDÉRANT QUE** la direction des services d'incendie des municipalités de Denholm, Low, Kazabazua et Lac-Sainte-Marie, suggère d'explorer des pistes de solution pour accroître l'efficacité dans l'accomplissement de leurs obligations et leurs responsabilités conformément à leur plan local de mise en œuvre.

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par conseillère Pamela Lachapelle, appuyé par conseillère Kim Cuddihey-Peck et résolu à l'unanimité de demander aux 4



directions des services d'incendie d'explorer des pistes de solution dans le but d'accroître l'efficacité de la sécurité incendie par un regroupement, une fusion ou même par la création d'une régie inter municipale du service d'incendie pour les 4 municipalités situées au sud de la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

**ADOPTÉE**

**2015-02-44      Approbation de dépenses – Formation pompier 1**

---

Il est proposé par Conseillère Pamela Lachapelle  
Appuyé par Conseillère Tanya Gabie  
Et résolu

**Que** le conseil autorise et engage les dépenses pour la formation de Pompier 1 pour Sean Tanner avec Educ Expert au coût de 1 149,75 \$ excluant les taxes applicables et que Éric Villeneuve après un an de service au sein de la municipalité sera autorisé à suivre la formation Pompier 1 et mandater le directeur général à signer le contrat avec EducExpert.

**Le vote est demandé**

**Pour – Kevin Molyneaux, Kim Cuddihey Peck, Pamela Lachapelle, Tanya Gabie  
Contre – Michel Collin**

**ADOPTÉE**

**2015-02-45      Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel**

---

**ATTENDU QUE** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**ATTENDU QUE** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**ATTENDU QU'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

**ATTENDU QUE** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**ATTENDU QUE** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Kazabazua désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Kazabazua prévoit la formation de six (6) pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de La-Vallée-de-la-Gatineau en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par conseiller Kevin Molyneaux, appuyé par conseillère Tanya Gabie et résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de La-Vallée-de-la-Gatineau.

**ADOPTÉE**

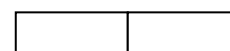
---

**3. TRANSPORT**

**2015-02-46      Adoption du règlement 2015-04 Règlement sur les limites de vitesse**

---

**ATTENDU QUE** le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse



minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire;

**ATTENDU QUE** un avis de présentation du présent règlement a été donné à une séance régulière du Conseil municipal de la Municipalité de Kazabazua, tenue le 13 janvier 2015 et inscrit au livre des délibérations sous le numéro **2015-01-20**.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Michel Collin, Appuyé par Tanya Gabie **ET RÉSOLU UNANIMEMENT** :

Que le règlement numéro **2015-04**, soit adopté et qu'en conséquence, le conseil décrète :

#### **ARTICLE 1**

Le présent règlement porte le titre de Règlement concernant les limites de vitesse.

#### **ARTICLE 2**

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse :

- a) excédant 40 km/h sur les chemins *tel que précisé à l'annexe A*;
- b) excédant 70 km/h sur les chemins *tel que précisé à l'annexe A*.

#### **ARTICLE 3**

La signalisation appropriée sera installée par le service de la voirie de la Municipalité de Kazabazua

#### **ARTICLE 4**

Quiconque contrevient à l'article 2 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'article 516 ou 516.1 du Code de la sécurité routière.

#### **ARTICLE 5**

Le présent règlement entrera en vigueur 90 jours après son adoption, à moins d'avoir fait l'objet d'un avis de désaveu du ministre des Transports publié à la *Gazette officielle du Québec*.

Le présent règlement pourra être modifié par résolution du conseil pour la modification ou l'ajout de chemins à la liste en ANNEXE A.

#### **ANNEXE A**

##### LISTE DES CHEMINS

**CHEMIN DU RANG 8** À partir de la Route 105 soit de 40 KM pour une distance de 1.3 km et d'une limite de vitesse de 70 KM pour une distance de 5.8 km et de 40 KM pour une distance de 1.5 km,

À partir de la Route 301 une limite de vitesse de 40 KM pour une distance de 1.5 km, une limite de vitesse de 70 KM pour une distance de 5.8 km et une limite de vitesse de 40 KM pour une distance de 1.3 km.

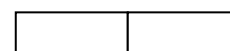
**ADOPTÉE**



\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directeur Général

**2015-02-47** **Approbation de dépenses pour la réparation du Camion à neige International 2002**



---

Il est proposé par Conseillère Pamela Lachapelle  
Appuyé par Conseiller Kevin Molyneaux  
Et résolu à l'unanimité

**Que** le conseil autorise et a engagé les dépenses pour la réparation du camion de neige International 2002 selon les estimations reçues par Garage Matthew Chamberlain au coût de 2,045.74 \$ ± taxes inclus.

**ADOPTÉE**

**2015-02-48      Approbation de dépenses pour le cylindre hydraulique  
(longueur du stroke) pour le camion à neige International 1993**

---

Il est proposé par Conseillère Pamela Lachapelle  
Appuyé par Conseiller Kevin Molyneaux  
Et résolu à l'unanimité

**Que** le conseil approuve les dépenses pour le remplacement du cylindre hydraulique pour un stroke plus longue sur le camion de neige International 1993 à un coût de ± 937,04 \$, taxes inclus.

**ADOPTÉE**

**2015-02-49      Achat Carbure Bordure coupant**

---

Il est proposé par Conseillère Pamela Lachapelle  
Appuyé par Conseillère Kim Cuddihey-Peck  
Et résolu à l'unanimité

**Que** le conseil approuve la dépense pour l'achat de 3 Carbure bordure coupant en remplacement pour le camion de neige International 2002 à un coût approximatif de ± 838,57 \$, taxes exclues.

**ADOPTÉE**

---

**4. HYGIÈNE DU MILIEU**

---

**5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

---

**6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

---

**7. LOISIRS ET CULTURE**

---

**2015-02-50      Journée des bibliothèques dans le cadre du Salon du livre de l'Outaouais**

---

Il est proposé par Conseiller Kevin Molyneaux  
Appuyé par Conseiller Michel Collin  
Et résolu à l'unanimité

**Que** le Conseil approuve que les représentants municipaux (Élu responsable et l'employé responsable) de participer à la Journée des bibliothèques qui sera tenue le vendredi 27 Février, 2015, de 8h30 à la Salle des Fêtes au 1er étage de la Maison du Citoyen de Gatineau situé au 25 rue Laurier (Hull), au coût de 18 \$ par personne (taxes en sus) et le remboursement des kilomètres pour voyager.

**ADOPTÉE**

---

**8. VARIA**

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

**2015-02-51      LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

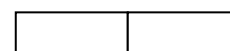
---

Il est proposé par Conseiller Kevin Molyneaux  
Appuyé par Conseillère Pamela Lachapelle  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H35.

**ADOPTÉE**





Ota Hora,  
Maire

Pierre Vaillancourt,  
Directeur général / Secrétaire-Trésorier

